

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 18 AVRIL 2025

<b>DELIBERATION N°CP2025- 04/5/21 DOSSIER N°6861</b>	<b>APPROBATION DE L'ASSIETTE DES COUPES POUR LA FORET DÉPARTEMENTALE (PUY DU COUR) RELEVANT DU REGIME FORESTIER</b>
--	---

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Armelle MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD  
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN  
Marinette JOUANNETAUD à Mary-Line GEOFFRE  
Jean-Luc LEGER à Renée NICOUX  
Jean-Jacques LOZACH à Eric BODEAU  
Guy MARSALÉIX à Hélène PILAT  
Valéry MARTIN à Laurence CHEVREUX  
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des  
Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : APPROBATION DE L'ASSIETTE DES COUPES POUR LA FORET  
DÉPARTEMENTALE (PUY DU COUR) RELEVANT DU REGIME FORESTIER**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de  
compétence à la Commission Permanente,  
VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2025-04/5/21 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide

- d'approuver la proposition de coupes de l'ONF pour 4.55 ha au Puy du Cour (tableau ci-dessous)

Nom de la forêt	N° de parcelle forestière	Surface à parcourir (ha)	Destination de la coupe : <b>vente</b> ou <b>délivrance</b>	Type de dévolution : <b>Vente en bloc et sur pied</b> <b>Vente sur pied à la mesure (UP)</b> <b>Vente en bois façonnés</b>
Forêt du Conseil départemental de la Creuse (Puy du Cour)	4 A	4.55	VENTE	Vente en bloc et sur pied

- de convenir que le produit de la coupe reviendra directement au Département de la Creuse et sera inscrit sur le chapitre 70 fonction 78 article 7022 du budget départemental ;

- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les documents afférents au projet, et d'une façon générale, d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution du projet.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**